

---

SINGAPOUR – Réunion publique du Conseil d'administration de l'ICANN

Jeudi 27 mars 2014 – 18h00 à 19h00

ICANN – Singapour, Singapour

>>

Nous vous prions de vous asseoir parce que nous voulons commencer la réunion du conseil d'administration. Il y a une partie vraiment extraordinaire de cette réunion du conseil d'administration. Cependant, nous allons exprimer notre reconnaissance aux volontaires pour le travail et au temps consacré à l'ICANN et à l'Internet. Je voudrais vous présenter un membre de l'ICANN et de la communauté Carlos Reyes.

CARLOS REYES:

Merci Nancy. L'évolution et la croissance de l'ICANN en tant qu'organisation multipartite dépend de la participation active de la communauté des volontaires. Cet actif fondamental a engagé de grands efforts et beaucoup de temps pour le travail de l'ICANN. Dans toutes les réunions publiques de l'ICANN, le conseil d'administration et la communauté expriment leur reconnaissance aux volontaires et aux leaders qui finissent la période de fonction. Nous voulons exprimer notre reconnaissance aujourd'hui à 10 leaders pour leur contribution en communauté, aux groupes de travail et d'autres efforts spéciaux. Cela inclut David Archbold pour son service dans les groupes de révision des régions géographiques ; à Rafik Dammak parce qu'il a travaillé dans l'unité constitutive des utilisateurs non commerciaux ainsi que membre

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

au centre de vote NomCom ; à Avri Doria pour son travail comme présidente du groupe de travail des nouveaux gTLD at-large ; Holly Raiche pour son service comme présidente de LACRALO ; Jose Francisco Arce pour son service en tant que président de LACRALO ; Sylvia Herlein Leite, comme secrétaire de LACRALO. Dans la ccNSO, nous avons reconnu les services de Roelof Meijer comme membre du conseil de la ccNSO, et pour la GNSO, nous reconnaissons Chris Chaplow pour son travail comme vice-président de l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

Tous ces membres seront représentés dans une photographie. Nous reconnaissons aussi le travail fait par deux membres de la GNSO in memoriam. Il s'agit d'Alain Berranger et de Jon Bing.

Maintenant, j'invite Marie-Laure Lemineur, représentant et pour honorer Alain Berranger.

MARIE-LAURE LEMINEUR:

Merci énormément. Alain Berranger est soudainement décédé peu après Noël de 2013 après une longue maladie. Nous l'avons vu pour la dernière fois pendant la réunion de Pékin l'année dernière. Il avait toujours un sourire aux lèvres et une grande passion pendant que nous essayons d'apporter des idées pour NPOC pour les mois à venir. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu un appel téléphonique qui m'a rappelé combien la vie est fragile. Pour beaucoup d'entre nous dans la communauté, il a été plus qu'un président, beaucoup plus que le premier président élu pour NPOC. Il était devenu un ami très proche. Alain était vraiment une personne unique parce qu'il avait un cœur



---

spécial, il nous a donné beaucoup de raisons pour célébrer sa vie et pour le remercier pour tout ce qu'il a fait. C'est un vrai honneur d'avoir été son ami. Nous allons toujours nous souvenir de lui et il va nous manquer. Merci beaucoup.

CARLOS REYES: Merci Marie-Laure. J'invite maintenant monsieur Bruce Tonkin, vice-président du conseil des directeurs pour présenter des remarques sur Jon Bing.

BRUCE TONKIN: Par rapport à Jon Bing, il a rejoint le conseil de la GNSO lorsque j'étais président du conseil et il avait été désigné par le NomCom. L'un des objectifs du comité de désignation est de faire venir des personnes qui n'appartiennent pas à la communauté car ils peuvent nous rapporter leur expertise à nos idées. Nous étions entrain de développer la recommandation des nouvelles politiques de gTLD et je m'occupais également de ce processus. Jon a fait une grande contribution à ce mécanisme de résolution de litiges que nous avons au point de vue du programme de nouveaux gTLD. Il a pu établir la différence entre la résolution de litiges, la médiation, l'arbitrage... Tous ces mécanismes différents pour la résolution de litiges qui peuvent être utilisés. Il nous a aidés à concevoir le cadre de protection incorporé au programme des nouveaux gTLD. Je voudrais reconnaître son travail et rappeler ce qu'il a fait par son apport et ses contributions substantielles à notre travail.





---

présents d'une certaine manière. Vous avez pu remarquer que nous avons fait des adaptations dans les termes et dans les périodes de fonctions, et nous avons harmonisé toutes ces périodes pour qu'elles commencent et se terminent pendant notre assemblée générale annuelle, la dernière de notre année calendaire. Dans le système précédant, il y avait la sélection de représentants des organisations de soutien et de l'ALAC au début de l'année pour pouvoir informer le comité de nominations afin d'obtenir un équilibre au niveau géographique. Il y avait ceux qui ont été sélectionnés, qui arrivaient au milieu de l'année et dont les prédécesseurs partaient aussi au milieu de l'année, donc nous avons pensé qu'il fallait harmoniser tous les mandats pour qu'ils commencent et se terminent à un autre moment de l'année et que ce soit toujours au même temps. C'est la première fois que où nous avons quelqu'un qui vient d'arriver et qui fait l'objet de sélections. Les fonctions ne commenceront pas avant l'automne, donc c'est une nouveauté d'avoir quelqu'un qui attend pour pouvoir commencer à jouer son rôle. Je veux prendre note du nom de deux personnes dont nous connaissons le résultat des élections, Chris Disspain a été réélu pour la ccNSO, je lui demande de se mettre debout pour une minute, et vous aurez probablement entendu parler du fait que Rinalia Abdul Rahim – je ne sais pas si je le prononce correctement – a été élu depuis l'ALAC et va nous rejoindre à l'automne.

Comme c'est la pratique habituelle, nous allons essayer de faire venir les membres récemment élus du conseil d'administration pour qu'ils viennent faire partie de notre processus au point de vue légal. Ils fonctionnent en tant qu'observateurs mais nous essayons de les aider à nous joindre et à adopter notre rythme pour qu'ils puissent travailler de



---

façon synchrone avec nous. Nous attendons ces changements. Je crois que le conseil d'administration a fonctionné sans problèmes, j'ai fait partie du conseil d'administration, je jouais plusieurs rôles pendant très longtemps et comme dans toutes les organisations, il y a différents cycles. Je devrais dire que notre fonctionnement est très bon. Je voudrais maintenant aborder l'ordre du jour. J'appelle le conseil d'administration qui se réunit aujourd'hui à Singapour le 27 mars 2014. Nous avons un ordre du jour qui a été publié incluant différents points qui ont fait l'objet d'un consensus. Cet ordre du jour implique une série de points formels et il a été approuvé à l'unanimité. Je ne sais pas s'il y a un directeur, pour un motif ou un autre, qui voudrait éliminer quelque chose de l'ordre du jour qui a été adopté par consensus. On peut le faire maintenant et on aura ensuite d'autres points à considérer dans notre ordre du jour. Je vais lire les thèmes faisant partie de cet ordre du jour proposé et puis, nous allons adapter tout cela. John Jeffrey, je vous demande de lire brièvement les procès verbaux pour le 17 février 2014.

On me rappelle que nous devons faire l'appel, excusez-moi. Alors, faisons cet appel pour voir si tout le monde est là.

SEBASTIEN BACHOLLET:                    Sebastien Bachollet.

HEATHER DRYDEN:                        Heather Dryden.



---

ERIKA MANN: Erika Mann.

BRUNO LANVIN: Bruno Lanvin.

OLGA MADRUGA-FORTI: Olga Madruga-Forti.

RAY PLZAK: Ray Plzak.

BRUCE TONKIN: Bruce Tonkin.

KUO-WEI WU: Kuo-Wei.

RAM MOHAN: Ram Mohan.

STEVE CROCKER: Steve Crocker.

BILL GRAHAM: Bill Graham.



SUZANNE WOOLF: Suzanne Woolf.

CHRIS DISSPAIN: Chris Disspain.

CHERINE CHALABY: Cherine Chalaby.

GEORGE SADOWSKY: George Sadowsky.

JONNE SOININEN: Jonne Soininen.

MIKE SILBER: Mike Silber.

GONZALO NAVARRO: Gonzalo Navarro.

FADI CHEHADE: Fadi Chehade.



---

STEVE CROCKER: Je ne sais pas si Wolfgang Kleinwachter est disponible au téléphone? Il me semble que non. Avons-nous le quorum nécessaire?

JOHN JEFFREY: Oui monsieur, nous avons le quorum.

STEVE CROCKER: Merci. J.J., est-ce que vous pourrez faire un résumé des procès verbaux?

JOHN JEFFREY: Bien sûr. Je peux lire la résolution. C'est l'approbation des minutes du conseil d'administration des réunions du 7 février et du 14 février 2014. La résolution consiste à approuver ces minutes pour leur publication.

STEVE CROCKER: Ces minutes sont publiées aux procès verbaux. Kuo-Wei, je vous demande de lire la résolution concernant la re-délégation du domaine.vg, représentant les Iles Vierges Britanniques.

KUO-WEI WU: Résolu. Comme partie de l'exercice de leurs responsabilités suivant le contrat des fonctions de l'IANA, l'ICANN a réalisé et évalué la demande de re-délégation du domaine de premier niveau dans le code géographique et.vg à la communication des réglementations de la télécommunication des Iles Vierges Britanniques. La documentation

---

montre les procédures adéquates respectées par l'évaluation de la demande.

Résolu. Le conseil d'administration dit que, conformément à l'article 3 section 5.2 des statuts de l'ICANN, que certaines portions des arguments ne sont pas appropriées dans la distribution publique que dans les résolutions ou pour les rapports préliminaires ou procès verbaux par suite des obligations contractuelles. Elles devront être conservées jusqu'à ce qu'elles soient publiées selon ces obligations contractuelles.

STEVE CROCKER: Merci beaucoup. RAM, je vous demande de lire s'il vous plait.

Ah pardon, nous n'avons pas fini. C'est tard.

KUO-WEI WU: Je reprends.

STEVE CROCKER: Merci.

KUO-WEI WU: Résolu le 27 mars 2014 par suite de l'exercice de leurs responsabilités, suivant le contrat des fonctions de l'IANA que l'ICANN a révisé et il a évalué leur demande de re délégation du domaine de premier niveau dans le code géographique et.zm pour l'autorité de technologies



---

d'information et de la communication de la Zambie. La documentation démontre que les procédures adéquates ont été respectées pour évaluer la demande.

Résolu, le 27 mars 2014, le conseil d'administration dit que suivant l'article 3 section 5.2 du statut de l'ICANN qu'une certaine partie des fondements ne sont pas appropriés pour leur distribution publique où des procès verbaux pour des obligations contractuelles devront être retenues jusqu'à ce qu'une publication soit faite suivant ces obligations contractuelles. C'est là que nous nous arrêtons.

STEVE CROCKER:

Excusez-moi, merci beaucoup. Je vais demander à Ram de lire la résolution concernant la collision des noms.

RAM MOHAN:

Concernant la résolution, le SSAC a publié le SAC062: un rapport concernant les risques en matière de collision des noms de domaine. Vu dans ce document, le SSAC conseille d'intégrer les décisions récentes de ce programme sur les risques de collision de noms et fournit des recommandations spécifiques pour le travail futur de l'ICANN pour atténuer les risques de collision de noms. Vu que le conseil a adopté une résolution reconnaissant avoir reçu cet avis et qu'ils demandent au PDG de l'ICANN qui possède cet avis de produire une recommandation d'accepter cet avis. Le conseil d'administration indique que le coût de mise en œuvre de ces recommandations doit être évalué et un plan de mise en œuvre doit être prévu pour la révision en vue d'être revu par le

---

conseil d'administration au plus tard 120 jours après l'adoption de cette résolution. Le conseil d'administration considère que l'avis du SSAC contenu dans le document SAC062, outre la viabilité et les coûts de mise en œuvre, le conseil d'administration approuve cette recommandation et procède à la mise en œuvre des recommandations du document.

STEVE CROCKER: Je demande à Bill Graham de lire la recommandation du groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du GAC.

BILL GRAHAM: Le conseil d'administration, dans la résolution 2011.09.17.10, a créé des groupes de travail pour la mise en œuvre des recommandations du GAC en coordination avec le GAC, le conseil d'administration des recommandations liées aux recommandations du premier ATRT.

Vu que le deuxième ATRT présentait son rapport final et ses recommandations en décembre 2013, et vu que le rapport de l'ATRT2 contient des recommandations sur les interactions et les opérations avec le GAC, vu que le comité de gouvernance de l'internet considère que la mission de ce groupe de travail soit étendue pour coordonner la communication entre le conseil d'administration et le GAC sur la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2, et vu que ce comité a recommandé que les membres actuels du groupe de travail comprennent les membres suivants du conseil d'administration. Chris

---

Disspain; Bill Graham en tant que président, Erika Mann; Ram Mohan; Ray Plzak; and Mike Silber. Le conseil d'administration décide d'approuver l'extention du mandat du groupe de travail de mise en œuvre des recommandations du conseil d'administration et du GAC qui ont pour mission de coordonner la relation entre le GAC et le conseil d'administration pour superviser la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration décide que le mandat du groupe de travail de mise en œuvre des recommandations du conseil d'administration et le GAC devra considérer que son travail a conclu lorsqu'on notifiera le président du conseil d'administration de l'ICANN, et lorsque les co-présidents des groupes de travail auront établi qu'ils ont fini leur travail sur la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 relatives au GAC.

STEVE CROCKER:

Nous allons parler de la résolution 1(f), (g), (h), et (i). Je remercie les sponsors, les interprètes, le personnel et tout le personnel de l'hôtel. Nous tenons également à remercier les hôtes de la réunion 49 de l'ICANN.

Dans la résolution 1(f), le conseil d'administration souhaite remercier les sponsors suivants: VeriSign, Inc., Iron Mountain, Inc., NCC Group, Public Interest Registry, Afilias Limited, Radix Registry, PDR Solutions, Community Asia, NeuStar, Inc., CentralNIC, Trademark Clearinghouse, Club Domains, Freenom, China Internet Network Information Center (CNNIC), ARI Registry Services, Uniregistry Corp, ZA Central Registry, ICANNwiki and Aus Registry Pty, Limited.



---

La résolution 1(g), le conseil d'administration exprime sa reconnaissance aux scribes, aux interprètes, aux équipes techniques et à tout le personnel de l'ICANN pour les efforts mis en œuvre pour faciliter la tenue de la réunion. Le conseil souhaite remercier le personnel de l'hôtel Fairmont Singapore and Swissotel The Stamford pour l'accueil et pour la mise à disposition des installations.

Ce remerciement Canaan Lam, Shihui Teo et Wendy Teo.

Dans la résolution 1(h), le bureau d'administration souhaite remercier Infocomm Development Authority de Singapour (SGNIC) pour leur soutien. Un remerciement spécial au ministre de la communication du Singapour pour son soutien, monsieur Yaacob bin Ibrahim. Le conseil d'administration remercie également monsieur Leong Keng Thai, président de SGNIC et vice-directeur exécutif d'IDA.

Dans la résolution 1(i), on remercie les membres de la communauté, comme vous l'avez vu dans la cérémonie d'ouverture de cette réunion.

Avec ceci, nous complétons l'ordre du jour qui fait l'objet d'un consensus et maintenant, je soumets cela au vote du conseil d'administration. Tous ceux qui seront pour diront « moi ». Y'a-t-il des abstentions ou des objections? Très bien. Merci.

Maintenant, nous passons à l'ordre du jour principal de cette réunion. Le premier point est le 2(a), composition portée du groupe de travail du conseil d'administrations sur le comité de nomination. Je vais demander à Bruce Tonkin de bien vouloir prendre la parole pour lire la résolution correspondante et ensuite, nous allons avancer sur l'ordre du jour et



---

nous allons, donc, procéder à la considération formelle de ces questions.

BRUCE TONKIN:

Merci Steve. Vu que le conseil d'administration a reçu le rapport final du groupe de travail de révisions sur le comité de nomination en mars 2010 où l'on demandait à ce qu'une révision soit faite des questions liées à la taille et la composition du comité de nomination ainsi que le recrutement et la sélection des postes dans ce comité, et vu que le conseil d'administration avait approuvé la création d'un groupe de travail sur le comité de nomination conformément à sa charte recommandée par le comité d'amélioration structurelle du conseil d'administration et vu que le conseil d'administration souhaite préciser la finalité du comité de nomination selon la charte adoptée, et vu que le conseil d'administration a déterminé que les membres de ce comité et de ce groupe de travail seraient dirigés par le comité sur la gouvernance du conseil d'administration qui serait intégré par les membres George Sadowsky, Ram Mohan, Ray Plzak and Mike Silber. On décide que le conseil d'administration approuve, par ce moyen, la charte révisée du groupe de travail du conseil d'administration du comité de nomination où l'on précise le but du travail de ce groupe afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations du groupe de travail de finalisation des révisions, c'est-à-dire la recommandation 10 sur la taille et la composition du groupe. Le conseil décide que ces personnes intègrent ce groupe de travail du comité de nomination: George Sadowsky, Ram Mohan, Ray Plzak, and Mike Silber.



---

STEVE CROCKER:

Merci. Je me rends compte que, normalement, il faudrait faire une motion par rapport à cela avant de le lire mais je pense qu'il est très difficile de soumettre à votre considération une motion sans avoir lu de quoi il s'agit d'abord. Alors, si vous le permettez, j'aimerais gérer les choses de façon non conventionnelle. Nous avons maintenant une motion. Ray? Qui va appuyer cette motion? Cherine. Très bien. Y'a-t-il des commentaires? Alors je demande aux membres de voter, ceux qui seront pour diront « moi ». Y'a-t-il des objections? Sébastien? Sébastien s'oppose. Nous allons demander d'expliquer ses motifs. Y'a-t-il quelqu'un qui s'abstient ou en désaccord? Les personnes qui souhaitent démontrer leur désaccord ou leur abstention peuvent le faire mais il faut que l'on explique les motifs.

SEBASTIEN BACHOLLET:

Merci. - C'est la même chose suivant les règles du Board allant jusqu'au bout, et donc j'ai voté contre cette résolution pour un certain nombre de raisons. La première est que je pense qu'on devrait rechercher la plus grande unanimité possible dans le Board quand c'est possible mais que je trouve qu'elle n'a pas été assez recherchée. La deuxième raison est que je pense qu'on demande trop, ou même comme vous avez pu le voir, il y a deux résolutions qui sont passées par le Board qui concernent les mêmes personnes. La troisième est que je pense que la question de NomCom devrait se poser de façon plus globale encore que celle qui est mise sur la table. Je vous remercie de m'avoir écouté.



---

STEVE CROCKER:

Merci Sébastien. Nous allons signaler que nous vous remercions de vos opinions même si l'on n'est pas d'accord. Je veux vous dire que, dans ce cas en particulier, nous allons faire spécialement attention à ce que les transcripateurs tapent et que cela coïncide avec ce que vous avez voulu dire parce que le processus de transcription est de très bonne qualité mais il n'est pas toujours parfait. Or, je crois que dans ce cas-ci, nous devrions vérifier que la transcription coïncide effectivement avec ce que vous avez dit. Ceci dit, la motion est approuvée et la résolution est adoptée. Maintenant, nous allons passer au point 2B, les recommandations finales de l'ATRT2.

Je vais lire cette partie-ci et je vais demander par la suite la motion. Attendu que la confirmation des engagements exige maintenir et d'améliorer les mécanismes de responsabilité et de transparence, garantissant que les résultats des décisions reflètent l'intérêt public et que l'ICANN est responsable face à toutes les parties prenantes. Attendu que la deuxième équipe de la révision et de la transparence ATRT2 a présenté son rapport au conseil avec 12 recommandations avec de nombreuses parties le 31 décembre 2013.

Attendu que le rapport de l'ATRT2 a été publié pour commentaire publique du 9 janvier au 15 mars 2014. Les commentaires publics serviront pour informer les actions du conseil d'administration à considérer par rapport aux recommandations de l'ATRT2.

Attendu que l'affirmation d'engagement oblige à l'ICANN à adopter des actions dans les 6 mois à avoir reçu la recommandation de l'ATRT2, c'est-à-dire pour le 30 juin 2014.



---

Résolu, le conseil d'administration reconnaît le travail de l'ATRT2 pour produire ces recommandations et remercier ces recommandations pour améliorer les responsabilités et la transparence de l'ICANN.

Résolu que le conseil d'administration remercie la communauté de l'ICANN de ses commentaires par rapport à ses recommandations de l'ATRT2, et nous allons prendre en considération ces apports lors de la résolution de nos actions.

Résolu, le PDG et la personne désignée présenteront une proposition pour entreprendre des actions par rapport à chacune des recommandations pour le cas échéant et formuler un rapport concernant les efforts de toutes les recommandations compte tenu des contributions reçues.

Résolu, le conseil d'administration veut répondre à chacune des recommandations pour le 30 juin 2014. Vous voulez présenter cette motion? Olga. Et vous voulez donner votre soutien à la motion? Bill.

Des commentaires? Je voudrais faire un commentaire. Hier matin, nous avons mené une séance pendant laquelle on a parlé en détail du processus ultérieur à la livraison des recommandations et avant d'avoir adopté des décisions par rapport aux recommandations. Nous avons pris cela très au sérieux, notre processus est exhaustif, les éléments de ce processus garantissent que comprenions le contenu de chacune des recommandations. Donc, nous avons vérifié à partir de notre compréhension, nous analysons si elles sont possibles au cas où l'on déciderait de les mettre en œuvre, puis nous avons vu deux recommandations qui évitent toute sorte de problèmes avec les

---

communications. Nous voyons les ressources nécessaires, nous évaluons combien de temps cela va nous prendre et quelle sera la responsabilité du processus. Puis, nous demandons au personnel de présenter leurs recommandations sur la manière d'agir. Nous avons présenté une nomenclature surgie à partir de l'interaction avec le GAC dans le programme des gTLD et dans l'étape précoce ; c'est-à-dire, nous avons codifié cela comme 1A, 1B ou 2. 1A veut dire que cela est accepté avec des modifications. 1B veut dire que c'est accepté avec des modifications qui reflètent des accords importants en matière de principes et qu'il faut faire attention aux détails et 2 veut dire que la recommandation n'est pas acceptée. Ce n'est pas usuel et cela exige un grand nombre d'explications pour dire les raisons pour lesquelles on a décidé cela. Une fois que ces démarches auront été complétées, les comités du conseil feront les recommandations et la révision correspondante et considèrent les conséquences d'avoir accepté les recommandations. Les recommandations sont présentées au conseil qui vote de la période de 6 mois obligatoire pour que le conseil adopte des actions à cet égard, couvre la pension du travail et la mise en œuvre, dans certains cas ; c'est-à-dire qu'il y a une mise en œuvre précoce, il y a le cycle de l'ATRT2, par exemple, l'ATRT, la période de mise en œuvre prend un temps considérable. Ce temps varie en fonction de la recommandation. Ces 12 recommandations ont des sous-items ou des sous-parties qui découlent d'un processus très soigné. Nous voyons les 12 recommandations et puis après, on les analyse, on les divise en 51 sous-items et elles sont soumises au même processus. Nous travaillons étroitement en coopération avec le personnel et là Theresa Swinehart est la responsable de la révision et Jamie Hedlund est la responsable faire en sorte que ce processus puisse avancer. Pour ce qui



---

est des recommandations de l'ATRT2, nous travaillons en étroite collaboration, comme vous l'aurez vu à partir du rapport d'hier. 33 parties ont déjà été traitées par le personnel et maintenant, elles sont sous le conseil de l'administration. Il y en a d'autres qui avancent très rapidement. On est à mi-chemin de la période de 6 mois et nous sommes confiants que tout sera sous contrôle et que nous allons décider et tout documenter de manière soignée dans un processus qui est destiné à avoir les ressources nécessaires. L'objectif de cette partie du processus est de travailler sans inconvénient en ce qui concerne le cycle de mise en œuvre. Il faut planifier des processus, allouer des ressources et cela pourra être informé par la suite. Je vous remercie de m'avoir écouté avec patience mais je devais personnellement m'assurer que cette question soit prise en grande attention et je voulais partager les détails avec vous. Il y a aussi un travail très détaillé pour arriver à cet objectif. Des commentaires? Je ne sais pas si je vous ai convaincus? Je vous demande de voter, ceux qui sont d'accord, vous levez la main et se positionnent des abstentions. Merci. La résolution 2B a été approuvée. Maintenant, nous passons à la résolution 2C. Le recueil métrique pour examiner le nouveau gTLD sur la concurrence et la confiance du consommateur et le choix du consommateur. Bruce Tonkin va lire le document.

BRUCE TONKIN:

La résolution dit ce qui suit: Attendu dans l'affirmation d'engagements, l'ICANN s'est engagée à organiser une révision pour examiner jusqu'à quel point l'introduction des nouveaux gTLD a favorisé la concurrence,



---

la confiance et le choix du consommateur une fois que les nouveaux gTLD auront été en fonctionnement pour 1 an.

Attendu que le 10 décembre 2010, le conseil d'administration de l'ICANN a demandé au comité consultatif At-large au GAC à l'organisation de soutien non-générique et aux organisations de soutien non-géographique dans leurs apports par rapport à la définition, à la mesure et aux objectifs sur 3 ans en matière de concurrence, confiance et choix du consommateur dans le contexte des systèmes de noms de domaines. Cette demande a abouti à ce que le conseil d'administration ressorte des apports en 2013 du conseil de la GNSE du comité consultatif at-large qui représentaient des recommandations sur les métriques spécifiques.

Attendu que le conseil d'administration a donné des instructions au PDG de l'ICANN pour former un groupe de volontaires ; c'est-à-dire un groupe consultatif de la mise en œuvre des questions concernant la concurrence, le choix et la confiance du consommateur. Avant une future révision sur ce sujet, le groupe de volontaires a dû évaluer les recommandations d'ALAC et du conseil de la GNSO et présenter un rapport au conseil d'administration concernant la faisabilité, l'utilité et l'efficacité du coût de l'adoption des recommandations. Le 4 mars, l'IAG a présenté ses recommandations au conseil d'administration pour recueillir immédiatement des données sensibles par rapport aux délais. Il fallait aussi établir un point de référence par rapport au secteur des noms de domaine génériques et de sa situation.

Attendu qu'étant donné l'investissement nécessaire pour mettre en place ces deux initiatives en réponse à ce qui a été proposé par le

---

groupe dépasse les 500.000\$. Le conseil d'administration doit autoriser le financement de ce projet. Résolu que le conseil d'administration de l'ICANN remercie l'IAG de ses recommandations préliminaires et espère recevoir des apports extraordinaires de ce groupe au fur et à mesure que le travail sera fini. Résolu, le PDG de l'ICANN doit engager des enquêtes sur des consommateurs pour évaluer les lignes de base de confiance et du choix du consommateur. Le conseil autorise l'engagement et les versements d'une certaine somme qui est omise, parce qu'elle est négociée en ce moment pour effectuer ce sondage global, établir les lignes de base et faire des enquêtes ou des sondages de suivi. Le sondage doit inclure toutes les régions géographiques de l'ICANN et garantir l'inclusion d'un nombre de pays développés et en voie de développement dans chacune des régions. Par la suite, on va engager des comités de conseil pour évaluer l'impact des nouveaux gTLD dans l'écosystème. Dans cette étude, il faut tenir compte en gros et en détail, les prix après vente pour les noms de domaine des ccTLD et des gTLD maintenant et dans l'avenir. Il faut aussi tenir compte des TLD qui commencent, des étapes de lancement et aussi ceux qui sont en opération en cours. Il faut inclure aussi une analyse des résultats à la lumière des résultats de la concurrence dans le domaine des noms de domaine. Les termes contractuels exigent la confidentialité et il faut aussi adopter des sauvegardes pour protéger les données des mauvaises utilisations. Le conseil approuve le paiement d'une somme d'argent que l'on ne mentionne pas pour effectuer cette analyse économique et établir une ligne de base et réaliser également les enquêtes nécessaires et les sondages de suivi.



---

Résolu que le PDG de l'ICANN ou la personne désignée par lui doit réaliser et concevoir les phases d'étude pour garantir le soutien et analyser la concurrence, le choix et la confiance du consommateur compte tenu de l'expérience de ces ccTLD qui ont fait des études similaires.

Résolu, le PDG de l'ICANN ou la personne désignée doit présenter les résultats de cette conception au conseil d'administration de l'ICANN pour voir les sociétés correspondantes engagées pour faire ce travail.

Résolu que suivant le chapitre 3, article 5.2 des statuts de l'ICANN, les termes spécifiques de ces résolutions ont la totale confidentialité aux effets de la négociation à moins que PDG autorise sa publication.

STEVE CROCKER:

Sébastien et Chris, merci. Va-t-on discuter ces questions?

BRUCE TONKINS:

Je voulais parler par rapport aux étapes à suivre pour préparer cette résolution. Le personnel prépare une version préliminaire de la résolution qui est présentée à Sébastien Bachollet pour qu'il fasse une révision préliminaire. Suite à cette révision, nous proposons quelques changements. Il est clair que nous devons faire représenter les 5 régions géographiques pour qu'il y ait une diversité au niveau des réponses. Par la suite, la version préliminaire a été présentée au conseil d'administration, au personnel. On demande au personnel par rapport aux antécédents de la société que l'on va engager et puis, on rédige une RFP. Le personnel nous a garanti qu'il allait le faire. Vu le montant de la



---

dépense, on a formalisé correctement cette enquête et les membres du conseil d'administration souhaitent voir ce matériel avant de passer un contrat avec le fournisseur correspondant. Un troisième changement a été incorporé récemment. Avant, on avait une seule société pour mener à bien cette enquête, mais vu la nature mondiale de ces enquêtes, il faudrait peut-être engager plus d'une organisation. En réponse à notre RFP, il y a des organisations qui sont meilleures dans une région par rapport à une autre ou pourraient être amenés à engager plusieurs organisations.

STEVE CROCKER:

Y'a-t-il d'autres commentaires? On m'a informé – Ah excusez-moi. Allez-y.

OLGA MADRUGA-FORTI:

Merci Steve. J'ai quelques questions et j'aimerais avoir quelques précisions. Si j'ai bien compris, il y aura un appel à propositions avant de conclure les contrats, ça c'est très important. La résolution est rédigée de telle sorte qu'on décide d'avancer et que l'on va trouver des sociétés spécialisées dans le domaine des enquêtes, et après, nous décidons que ce travail devra être présenté au conseil d'administration pour qu'il soit révisé et cela avant de choisir les sociétés.

BRUCE TONKIN:

En réalité, oui vous avez raison. Il faudrait changer l'ordre des clauses.

---

STEVE CROCKER: On m'a dit que Wolfgang Kleinwachter est en ligne. Il est en communication avec nous. Il nous dit qu'il n'est pas très à l'aise avec la façon dont ce système a été conçu mais il nous fait parvenir son vote. Y'a-t-il d'autres commentaires? Je vais donc demander aux membres de voter, ceux qui sont pour diront oui. J.J., vous êtes prêt à communiquer le vote Wolfgang?

JOHN JEFFREY: Pas encore.

STEVE CROCKER: Je vais continuer alors. Y'a-t-il des objections ou des abstentions?

Très bien. Nous avons le vote de Wolfgang?

JOHN JEFFREY: Oui, il vote pour.

STEVE CROCKER: Très bien. La résolution est approuvée par unanimité. Bon travail. Merci beaucoup. Bien évidemment, cela est très important pour la prochaine série de candidatures. Ce travail sera très important non seulement pour les nouveaux gTLD mais aussi pour voir ce qui se passe avec cette série des nouveaux gTLD. On passe maintenant à la résolution 2D concernant la dissolution des groupes de conseil. Je demanderais à Fadi

---

de lire cette résolution et je vous demanderais peut-être d'autres explications.

FADI CHEHADE:

Merci Steve. Les résolutions générales me donnent beaucoup de travail, celles-ci un peu moins de travail. Toutes les résolutions qui précèdent celles-ci m'ont donné beaucoup de travail, celle-là a été un peu plus facile donc, je la lirai avec plaisir.

Vu que, dans le cadre de ses efforts permanents de mondialisation, le 17 février 2014, le conseil d'administration a approuvé la création de plusieurs groupes consultatifs en matière de mondialisation composé par des membres du conseil d'administration pour traiter l'affirmation d'engagement, la structure de politique, la structure juridique, le système de serveurs racine, la responsabilité de l'IANA et la gouvernance de l'Internet. Vu que les groupes consultatifs sur la mondialisation ont été créés pour donner des orientations au conseil d'administration sur le travail dirigé par le PDG et vu que pour soutenir et élargir le modèle multipartite de la gouvernance et pour la formulation d'élaboration de politiques d'Internet le 14 mars 2014, le département de commerce des Etats-Unis et notamment les administrations nationales des télécommunications et d'informations (NTIA) ont annoncé l'intention de procéder à la transition et transfert des fonctions de supervision d'internet à la communauté multipartite mondiale. La première étape a consisté à demander à l'ICANN de créer un appel aux différentes parties prenantes afin de présenter un plan pour mettre en place cette transition. Vu que l'ICANN a lancé les débats au sein de la communauté multipartite qui commencera son travail

---

suite à l'annonce de l'NTIA, cette réunion 49 de l'ICANN commence à Singapour et ces débats seront utilisés pour développer des mécanismes pour mettre en œuvre cette transition de la fonction supervision, de la coordination technique de DNS et la transition de la responsabilité en matière d'affirmation d'engagements. Avec le lancement de ces discussions, vu qu'à partir de ces démarches, la finalité des groupes est réduite au minimum, le conseil d'administration décide d'éliminer ces groupes consultatifs sur l'affirmation de l'engagement de structure légale, le système de serveur racine et la responsabilité multipartite de l'IANA et demande à ce que le travail envisagé par ces groupes soit considéré comme faisant partie d'une discussion récemment lancée qui vont aider à créer un mécanisme pour mettre en place cette transition de la fonction du DNS et de la fonction d'IANA. Donc, pour transférer cette responsabilité au niveau de l'affirmation de l'engagement, il est décidé le 14 mars 2014 de dissoudre ces groupes consultatifs sur la gouvernance de l'Internet, étant donné que le conseil d'administration prévoit que ce travail soit fait par le groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet.

STEVE CROCKER:

Merci beaucoup. Y'a-t-il quelqu'un qui voudrait présenter la motion?

Qui va la soutenir? Très bien. Y'a-t-il des commentaires? Je vais demander à Fadi de nous récapituler un peu les événements et nous expliquer comment cela s'insère dans le plan normal général.



---

FADI CHEHADE:

Je pense qu'il est clair que, puisque ces groupes consultatifs avaient été créés par une résolution du conseil d'administration, par la suite après cette création, il y a eu des événements qui ont eu lieu, par exemple, l'annonce de la NTIA qui a complètement changé la donne, alors à partir des discussions avec les membres de la communauté et suite à des délibérations dans le conseil d'administration, nous sommes arrivés à une conclusion, à savoir recommander la dissolution de ces groupes consultatifs et faire participer la communauté par le biais des mécanismes de consultation privés que nous avons lancé ici à Singapour. Je considère que comme nous n'avons pas lancé formellement ces groupes consultatifs, cela n'aura pas un impact sur notre travail ni sur les coûts, c'est ce qu'il fallait faire, c'est la bonne décision, cela a bien sûr créé certaines susceptibilités au niveau du conseil d'administration par rapport à la surcharge de travail pour la communauté mais cela démontre aussi qu'on apprécie ce que Mike O'Connor disait avec tant d'insistance. Donc, il fallait nous concentrer sur le groupe de travail depuis les bases même.

STEVE CROCKER:

Vous avez commenté qu'il s'agit d'une résolution pas habituelle parce que cela vous enlève du travail au lieu de vous faire travailler davantage et vous avez parlé de la question qui se pose par rapport au fait de surcharger la communauté avec encore plus de travail. On a l'impression qu'au niveau de la communauté, il y a réellement une surcharge de travail parce qu'elle doit faire un suivi de cette myriade de panels et de groupes de travail qui ont été créés. C'est un grand défi. Au nom de la communauté d'administration, pour être honnête, je

---

demanderais que l'on puisse réduire cette myriade de structures.  
Sébastien?

SEBASTIEN BACHOLLET: J'aimerais poser une question parce que, comme nous avons approuvé la résolution du 17 février, le nom des groupes de travail étaient présidents des groupes de mondialisation, j'aimerais m'assurer que l'on ne fait rien de différent par rapport à ce qu'on avait décidé le 17 février.

STEVE CROCKER: D'après ce que je me souviens, c'était des groupes consultatifs auprès du président, c'est ce qu'on avait dit au départ mais après on avait changé le nom. Donc, je vais demander conseil aux autres membres pour m'assurer que je ne me trompe pas.

JOHN JEFFREY: C'est les mêmes groupes consultatifs que l'on avait créés dans la première résolution.

STEVE CROCKER: Merci John Jeffrey. Si vous êtes pour, vous dites oui. Y'a-t-il des objections?

JOHN JEFFREY: Wolfgang est pour.



STEVE CROCKER:

Merci, y'a-t-il des abstentions? D'accord. La motion est approuvée par unanimité. Cela nous amène à la fin de l'ordre du jour officiel, je ne sais pas s'il y a d'autres questions que les membres du conseil d'administration souhaiteraient aborder? Nous allons donc conclure cette réunion formelle du conseil d'administration de l'ICANN du 27 mars 2014 et ce faisant, nous concluons la 49<sup>ème</sup> réunion de l'ICANN sauf pour le cocktail, il sera dans le foyer SB et le foyer de Bencoolen.

Merci beaucoup, on se voit à Londres.

